

- **Conseils aux entreprises.**
- **Fusion / Acquisition.**
- **Gestion de Patrimoine.**

Adresse :

Le Loubérance
121, rue Jean Dausset
BP 11530
84916 AVIGNON Cedex 9
GPS : 43°54'59, N ; 4°53'31, E.

Téléphone : 04 90 31 02 59
Fax : 04 90 88 26 31

SAS SYNTHÈSE FINANCE
à capital variable, au capital
plancher de 9 000 €

RCS Avignon 529 099 889

Conseil en Investissement
Financier CIF :
ANACOFI-CIF E002567.

Transaction sur Immeubles et
Fonds de commerce :
Carte Transaction
N° CPI 8401 2017 000 022 330
CCI de Vaucluse.
Non détention de fonds pour
compte de tiers

ORIAS N° 13000774 (www.orias.fr)

RC Pro: ZURICH INSURANCE PLC
112 avenue de Wagram 75017
Paris
N° 7400026950.

FORMATION : Déclaration activité
enregistrée après du Préfet de
région PACA
N° 93 84 03283 84

TVA : FR21529099889.

SARL SYNTHÈSE FINANCE
PATRIMOINE
au capital de 3 000 €

RCS Avignon 530 833 540

ANACOFI
Courtier en Assurance et IOBSP
ANACOFI-CIF E008075

ORIAS N° 11062905 (www.orias.fr)

RC Pro: ZURICH INSURANCE PLC
N° 7400026950
N° 7400026945

Document Entrée En Relation

MAJ : 16.05.2018

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

ENTREPRISES

SAS SYNTHÈSE FINANCE Bâtiment Le Loubérance – 121 rue Jean Dausset – 84916 AVIGNON cedex 9 RCS AVIGNON 529 099 889 NAF/APE : 7022Z	SARL SYNTHÈSE FINANCE PATRIMOINE Bâtiment Le Loubérance – 121 rue Jean Dausset – 84916 AVIGNON cedex 9 RCS AVIGNON 530 833 540 NAF/APE : 7022Z
---	---

DROIT D'ACCES A L'INFORMATION

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Monsieur Gérard MAZZIOTTA afin d'être enregistrées dans les bases de données clients des sociétés SYNTHÈSE FINANCE et SYNTHÈSE FINANCE PATRIMOINE. Ces informations permettent d'établir un diagnostic de votre situation patrimoniale et de celle de votre foyer. Elles sont nécessaires pour la réalisation de ces missions.

Elles sont conservées pour une durée minimum de 3 ans, cette durée de détention peut être amenée à évoluer en fonction des missions réalisées par SYNTHÈSE FINANCE et SYNTHÈSE FINANCE PATRIMOINE.

Les informations recueillies sont uniquement destinées aux conseillers en gestion de patrimoine, leur personnel conformément à leurs attributions internes et les partenaires habituels des cabinets, SYNTHÈSE FINANCE et SYNTHÈSE FINANCE PATRIMOINE, habilités à recueillir certaines informations en fonction de leurs attributions respectives.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à SYNTHÈSE FINANCE et SYNTHÈSE FINANCE PATRIMOINE, Le Loubérance 121 rue Jean Dausset, 84916 Avignon cedex 9 ou par mail à l'adresse de Monsieur Gérard MAZZIOTTA : gerard.mazziotta@synthese-finance.com

VOTRE INTERLOCUTEUR

Gérard MAZZIOTTA

Téléphone : 04.90.31.02.59

Mobile : 06.32.64.37.75

Adresse mail : gerard.mazziotta@synthese-finance.com

NOS STATUTS REGLEMENTES

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS)

- **Synthèse Finance : sous le numéro 13000774**

- **Synthèse Finance Patrimoine : sous le numéro 11062905**

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre des activités réglementaires suivantes :

✚ **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** proposant des prestations de conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF : enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF – ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse – 75082 PARIS cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org

- **Synthèse Finance : sous le numéro E002567**
- **Synthèse Finance Patrimoine : sous le numéro E008075**

✚ **COA (Courtier d'Assurance ou de réassurance) - IAS** sans maniement de fonds positionné dans la catégorie b Article L520-1 II

- **Synthèse Finance Patrimoine**

✚ **COBSP (Courtier en opérations de Banque et en Services de Paiement) - IOBSP**

- **Synthèse Finance Patrimoine**

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), adresse courrier : 61 rue Taitbout – 75436 PARIS cedex 09 et adresse internet : www.acpr-banque-france.fr

Le cabinet SYNTHÈSE FINANCE exerce par ailleurs :

✚ **Transaction Immobilières et fonds de commerce**

Titulaire de la carte professionnelle N° CPI 8401 2017 000 022 330 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse le 07.11.2017. La société ne peut pas détenir de fonds pour le compte de tiers. L'activité est contrôlable par le CNTGI et la DGCCRF.

✚ **CJA (Compétence Juridique Appropriée)**

Consultation juridique et rédaction, à titre accessoire, d'actes sous seing privé en droit civil et droit des affaires.

Monsieur MAZZIOTTA, titulaire du diplôme de Docteur D'Etat en Droit Privé délivré le 1^{er} décembre 1989.

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière

Les sociétés SYNTHÈSE FINANCE ET SYNTHÈSE FINANCE PATRIMOINE disposent conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant leurs diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

- **SYNTHÈSE FINANCE**

	CIF	CARTE T
Responsabilité Civile Professionnelle	ZURICH INSURANCE PLC N° 7400026950	ZURICH INSURANCE PLC N° 7400026950
Montant	1 500 000 €	1 500 000 €
Garantie Financière	-	110 000 € par sinistre et par année

● **SYNTHESE FINANCE PATRIMOINE**

	CIF	CJA	IOBSP
Responsabilité Civile Professionnelle	ZURICH INSURANCE PLC N° 7400026950	ZURICH INSURANCE PLC N° 7400026945	ZURICH INSURANCE PLC N° 7400026945
Montant	1 500 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €
Garantie Financière	-	-	115 000 €

ZURICH INSURANCE PLC : 112, avenue de Wagram 75017 Paris.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Partenaires Compagnies, Etablissements de crédit, Entreprise d'Assurance, Autres Fournisseurs et Partenaires Immobilier (Promoteurs)

● **SYNTHESE FINANCE PATRIMOINE**

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CARDIF BNP	Assurance	Courtier	Commission
SELECTION 1818 – BPCE	Assurance	Mandat d'intermédiation en Opérations de Banque (Contrat de partenariat courtier)	Commission
UAF LIFE PATRIMOINE	Assurance	Courtier	Commission
SWISSLIFE	Assurance	Courtier	Commission
ODDO & Co	Assurance	Courtier	Commission
ERES	Assurance	Courtier	Commission
GENERALI	Assurance	Courtier	Commission
GENERALI LUXEMBOURD	Assurance	Courtier	Commission
APICIL LIFE	Assurance	Courtier	Commission
EDMOND DE ROTSCCHILD	Assurance	Courtier	Commission
ALTO INVEST	Société de Gestion	Courtier	Commission
EXTENDAM	Société de Gestion	Courtier	Commission
STARQUEST	Société de Gestion	Courtier	Commission
MY MONEY BANK	Banque	Apporteur d'Affaires / Courtier	Commission
SCIC LES 3 COLONNES			
SERENALIS	Groupement	Courtier	Commission
ALPTIS	Assurance	Courtier	Commission
CILOGER	Société de gestion SCPI et OPCI	Courtier	Commission
HABITAT & HUMANISME	Société Coopérative	Apporteur d'Affaires	Honoraire
HORIZON AM	Société de gestion	Courtier	Commission
INTERGESTION	Société de Gestion	Distributeur	Honoraire
JULIUS BAER	Banque	Intermédiaire	Commission
KEYS AM	Société de Gestion	Commercialisateur	Commission
LAMAZERE GESTION PRIVEE	Société de Gestion	Courtier	Commission
LUCY FINANCE MANON 7	SOFICA	Courtier	Commission
METLIFE	Assureur	Courtier	Commission
ODYSSEE VENTURE	Société de Gestion	Courtier	Commission
PERIAL	Société de Gestion	Courtier	Honoraires
PRIMONIAL PARTENAIRE	Plateforme de Distribution	Courtier	Commission
TAURUS GESTION PRIVEE	Société de Gestion	Courtier	Commission

● **SYNTHESE FINANCE**

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
EDMOND DE ROTSCCHILD	Banque	Démarchage	Commission
M CAPITAL PARTNERS	Société de gestion		Commission
AMARRIM	Expert-Comptable	Apporteur d'affaires	Honoraire
CAPELIA	Société Investissement Privé	Apporteur d'Affaires	Commission
CARRERE GROUPE	Promoteur	Mandataire	Commission
CERENICIMO	Négociateur et vendeur de produits immobilier	Agent d'affaires non exclusif	Commission
FONCIA	Société de Gestion de Portefeuilles de FIA	Mandataire	Commission
FRANCOIS 1 ^{ER} Finance	Circuit de commercialisation immobilière	Apporteur d'Affaire	Honoraire
LA FRANCAISE AM	Société de Gestion	Courtier	Commission
HISTOIRE ET PATRIMOINE	Groupe Vente Immobilière	Mandataire	Honoraire
KIWELS	Agent Immobilière	Apporteur d'Affaire	Honoraire
LA REFERENCE PIERRE	Commercialisateur d'Immobilier	Apporteur d'Affaire	Honoraire
NOVAXIA	Agent immobilier	Apporteur d'Affaire	Commission
SAS MEDICIS	Agent Immobilier	Agent Immobilier	Honoraire
SOFIDY	Société de Gestion	Distributeur	Commission

Lien capitalistique : aucun lien capitalistique n'existe entre Synthèse Finance et les différents fournisseurs de produits.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

La prestation CIF et plus généralement toute prestation de conseil est exclusivement rémunérée sous forme d'honoraires définis au préalable et indiqués dans une lettre de mission.

La mission CIF peut déboucher sur des solutions d'intermédiation. Cette mission d'intermédiation pourra être effectuée par le conseiller si le client le souhaite.

Lorsque la prestation de CIF sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le Conseiller sera rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels peuvent s'ajouter une partie des frais de gestion se situant généralement entre 30 % et 60 % de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement Général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du CIF, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur de compte, ou directement du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

L'intervention d'autres corps de métier (avocat, notaire, expert-comptable, etc.) nécessitée pour garantir la pertinence et la bonne fin des recommandations n'est pas comprise dans la rémunération du conseiller et fera l'objet soit d'une facturation supplémentaire réalisée directement par le professionnel sollicité, soit par une refacturation de celui-ci au conseiller qui imputera alors à son tour cette facturation au client.

Le CIF s'engage à mettre en place les procédures (mécanismes d'alerte) prévues pour respecter l'obligation de prise de contact périodique (annuelle) avec le client. La prise de contact générera soit une prise de rendez-vous physique ou téléphonique, soit un échange par mail.

De plus, dans le cas où la valeur de certains instruments financiers préalablement conseillés au client évolue d'une façon atypique, le CIF s'engage à surveiller les valeurs liquidatives soit via les sites spécialisés (ex : QUANTALYS) soit par la mise en place de mécanismes d'alertes et d'arbitrage automatique.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie au client.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014)

Il est ici précisé que la mission d'Étude patrimoniale implique une obligation de moyens et aucunement une obligation de résultat.

En cas de litige ou de réclamation de client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : Bâtiment Le Loubérance – 121 rue Jean Dausset – BP11530 – 84916 AVIGNON cedex 9

Par téléphone : 04.90.31.02.59

Par mail : gerard.mazziotta@synthese-finance.com

Un document d'information est mis à votre disposition dans les locaux des sièges sociaux des cabinets Synthèse Finance et Synthèse Finance Patrimoine.

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s’engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d’envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

- Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l’Anacofi 92 rue d’Amsterdam 75009 Paris

- Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l’AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

Site internet : <http://www.amf-france.org/Lemediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-demploi/Modes-de-saisine.html>

Pour les activités d’assurance

La Médiation de l’Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <http://www.mediationassurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d’IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS

Site internet IOBSP : www.anmconso.com/anacofi-iobsp Site internet IMMOBILIER : www.anmconso.com/anacofi-immo

En cas d’échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

DATE ET SIGNATURE

FAIT A, le

<p>Pour Le Conseiller Gérard MAZZIOTTA</p> <p>Signature</p>	<p>Pour le Client</p> <p>NOM, Prénom :</p> <p>Signature</p>
---	--